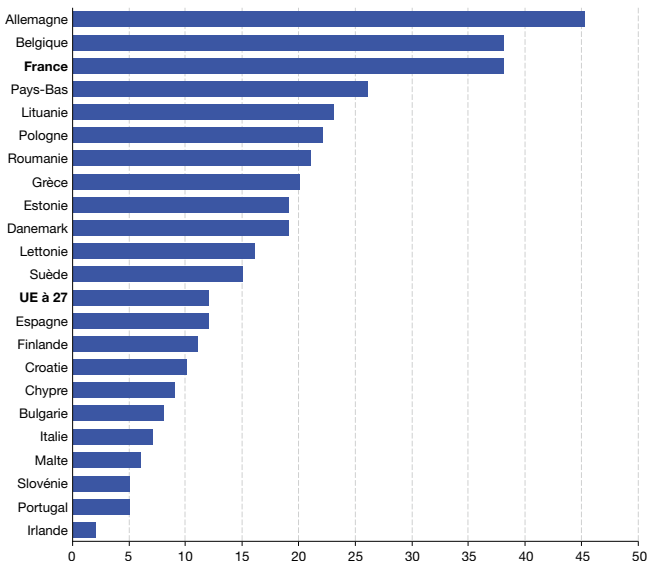


Aires marines protégées

COUVERTURE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES PAR LES ÉTATS MEMBRES DE L'UNION EUROPÉENNE EN 2021

En % de couverture de l'espace maritime de chaque état



Notes : sont ici considérées comme aires marines protégées (AMP) à la fois les sites Natura 2000 et les aires protégées désignées au niveau national par chaque État membre. Pour la France, les données font référence uniquement à la France métropolitaine. La superficie de couverture totale pour les AMP françaises considérées est de 140 053 km², soit 37,6 % de l'espace maritime français métropolitain. Eurostat calcule la part des zones marines protégées sur la base des données publiée sur WISE MARINE (Système d'information maritime pour l'Europe) et rapportées par les États membres en vertu de la directive-cadre sur la stratégie pour le milieu marin (2008/56/CE).

Source : Eurostat, état au 31 mars 2023. Traitements : SDES, 2023